

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 mars 2008

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS - (n° 719)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 259

présenté par

M. Chassaigne, M. Gosnat, M. Daniel Paul, M. Brard, Mme Fraysse,  
Mme Buffet, M. Bocquet, M. Sandrier, M. Vaxès, M. Asensi, M. Gerin,  
M. Lecoq, Mme Amiable, M. Muzeau, M. Gremetz, M. Candelier  
et M. Desallangre

-----

**AVANT L'ARTICLE 2**Rédiger ainsi l'intitulé du chapitre 1<sup>er</sup> :

« Le Haut conseil sur le développement des biotechnologies ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit par cet amendement de conserver la notion de développement dans l'intitulé de la structure garante de l'évaluation des OGM et des biotechnologies en général. En effet compte tenu de la rapidité avec laquelle se diffusent les innovations techniques dans le domaine des biotechnologies, cette structure va donc jouer un rôle d'expertise essentiel en matière d'orientation et d'ouverture sur l'ensemble des problématiques liées au « développement » et aux conséquences de leur utilisation sur l'environnement, la santé, les structures agricoles et les écosystèmes.